

**REUNION DU 21 septembre 2022**

Feuillet n° : 2022/

---

Le vingt et un septembre deux mille vingt-deux à 20h00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bernadette LETANOUX, maire .

Date de la convocation : 13/09/2022 adressée par messagerie électronique le 13/09/2022.

Et publiée par voie d'affichage extérieur à proximité de la porte d'entrée de la mairie le 13/09/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents:13 ;Votants : 14

*Conseillers présents : MM., Yves RUELLAN, Brigitte NICOLAS, Roseline CAUGANT, Patrice GINGAT, Yannick DANIEL, Patricia CARET, Sébastien SALIOU, Nadège LESSIRARD, Sophie BARILLE, Fabien ALIX, Betty CADOT, Stéphane PRULHIÈRE -*

*Conseiller(s) absents : MM. Armel DENIS qui a donné procuration à Fabien ALIX., Carmen MAUDET, excusée*

*Secrétaire : Brigitte NICOLAS*

*Ordre du jour : - BUDGET : - Participation de la commune de St-Guinoux aux frais de la cérémonie d'inauguration de la base de canoë-kayaks ;- Décision modificative pour l'intégration d'immobilisations - Droit de préemption urbain ;- Diffusion des messages sur les smartphones : changement de prestataire ;- Personnel communal : - Création emploi au secrétariat de mairie à temps complet ;- Divers .-*

**COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION :** Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la réunion du 13/07/2022 et signent le registre des délibérations.

**N° 42-2022 : BUDGET - FINANCES :****INAUGURATION DE LA BASE NAUTIQUE – PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE ST GUINOUX**

Ce projet intercommunal a été inauguré le 16 juillet 2022 . La cérémonie a été organisée par les deux communes de Saint-Guinoux et Saint-Benoît-des-ondes sur le site de la base nautique et de la salle polyvalente de Saint-Benoît-des-ondes . Comme convenu les frais du cocktail seront supportés pour moitié par chacune des deux communes .Les frais de la cérémonie ont été payés par la commune de Saint-Benoît-des-ondes .Madame le Maire communique le montant total des dépenses s'élevant à 1 269.09€ .

Après délibération, le conseil municipal , à l'unanimité des membres :

- Prend acte de cette dépense relative à l'organisation de la cérémonie d'inauguration de la base nautique ;
- Confirme la mise à disposition gratuite du site de la salle polyvalente à cet usage ;
- Sollicite le versement de la participation de la commune de Saint-Guinoux à hauteur de **634.54€** (1 269.09€ /2) ;
- Charge le maire d'émettre un titre d'un montant de 634.54€ au nom de la commune de Saint-Guinoux.

**N° 43-2022 : BUDGET - FINANCES :****DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL n° 2/2022 pour l'intégration des immobilisations**

Les dépenses relatives à l'effacement des réseaux et imputées à l'article 238 du budget doivent faire l'objet d'une intégration au chapitre 21 .Cette démarche comptable est une opération d'ordre budgétaire qui nécessite l'inscription de crédits au budget 2022. Le montant total des immobilisations au 31/12/2020 s'élève à **64 934.77€**.

Après délibération , le conseil municipal vote la modification budgétaire suivante :

Dépenses d'investissement :

Chapitre 041 – article 2151 + 64 934.77€

Recettes d'investissement :

Chapitre 041 – article 238 + 64 934.77€ .

**N° 44-2022 : BUDGET - FINANCES :****AIRE DE STATIONNEMENT DES CAMPING-CARS – PROLONGATION DE LA PERIODE PAYANTE :**

Par délibération en date du 14/04/2021 le conseil municipal a fixé la période de stationnement payant du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre . Cette année l'organisation de la course du rhum, dont le départ est prévu le 6 novembre à St Malo, pourrait justifier une prolongation de la période payante .

Après délibération , le conseil municipal , prolonge exceptionnellement la période payante jusqu'au 7 novembre 2022 .

Signature,

Cachet

Page 1 sur 3

**N° 45-2022 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN:**

Le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la déclaration d'intention d'aliéner reçue récemment. Après délibération, le conseil municipal, abandonne son droit de préemption sur la vente ci-après :

- 11 rue de l'île verte : vente par les conjoints SIMON d'une maison d'habitation ( terrain de 765m2) au prix de 250 000€ ;

**N° 46-2022 : DIFFUSION DE MESSAGE SUR LES SMARTPHONES – INTERRUPTION DU SERVICE « MY CITY POCKET » par la société Elancité – SOUSCRIPTION d'un nouveau contrat « PANNEAU POCKET » près de l'entreprise CWA Entreprise :**

Le maire informe le conseil municipal d'un courrier de l'entreprise Elancité cessant la gestion de l'application My City Pocket au 31/12/2022. Le maire propose de souscrire un nouveau contrat près de l'entreprise CWA qui développe l'application « Panneau pocket » . Le prix de l'abonnement s'élève à 390€ TTC pour trois ans à compter du 01/01/2023 .

Après délibération , le conseil municipal, à l'unanimité des membres,

- approuve la souscription du nouveau contrat près de la société CWA entreprise domiciliée 12 avenue du général De Gaulle 69260 Charbonnières-les-bains , pour une période de trois ans à compter du 01/12/2022 ;

- donne pouvoir au maire pour la signature des actes et pièces nécessaires .

**N° 47-2022 : CREATION D'UN EMPLOI AU SECRETARIAT DE MAIRIE A TEMPS COMPLET :**

Le maire informe le conseil municipal du départ, pour convenance personnelle, de l'agent d'accueil du secrétariat de mairie à compter du 27/09/2022 . Un appel à remplacement temporaire a été adressé au Centre de Gestion d'Ille et vilaine . Toutefois une offre d'emploi devra être lancée pour le recrutement d'un agent chargé du secrétariat de la mairie en vue de pourvoir au départ en retraite du secrétaire de mairie .

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres ,

- décide la création d'un emploi de secrétaire de mairie à temps complet 35/35<sup>ème</sup> titulaire du grade de rédacteur à compter du 01/12/2022 ;

- charge le maire de lancer la consultation et de procéder au recrutement et à la nomination de cet agent .

**N° 48-2022 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE PERMANENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :**

Par délibération du 23/12/2014 la commune adhère au groupement de commande de la communauté d'agglomération .Le 27/09/2021 la commune a renouvelé cette adhésion jusqu'au 31/12/2022. Le maire présente la nouvelle proposition de groupement de commande approuvée le 30/06/2022 par le conseil communautaire .

Après délibération , le conseil municipal ,

- décide de renouveler son adhésion au groupement de commande et adopte la nouvelle convention cadre ;

- donne pouvoir au maire pour la signature des actes et pièces nécessaires .

**Divers :**

Demande d'implantation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques : Le maire invite le conseil municipal à solliciter la pose gratuite d'une borne électrique par le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille et vilaine . Un emplacement , permettant le stationnement d'un véhicule, devra être désigné . Après délibération , le conseil municipal, approuve cette proposition et charge le maire de déposer une demande pour la pose d'une borne électrique .

Association Sport Santé de la Baie ( ex.Association Sports Santé Seniors de la Baie ) .Cette association sollicite sa domiciliation à la mairie . Toutefois le courrier destiné à l'association ne sera pas adressé à la mairie. Le conseil municipal donne son accord pour fixer le siège social de la dite association à la mairie.

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT-DES-ONDES

Photo des classes 2 : Mme Caugant propose de rassembler les personnes des classes 2 le 20/11/2022 à 11h00 ;

Feuillet n° : 2022/

Communauté d'agglomération - Révision tarif assainissement : Le maire informe le conseil municipal du projet d'harmonisation du tarif de l'assainissement collectif par la communauté d'agglomération en 2023 . La redevance payée sur le territoire de Saint Benoît des ondes, avant le transfert du service à la communauté le 01/01/2018, étant la plus faible des 18 communes , risque d'augmenter de façon importante . Le maire fait savoir qu'elle a demandé un lissage de cette augmentation sur plusieurs années ainsi qu'une modulation du tarif liée au dimensionnement de nos installations , au coût d'exploitation du système de traitement ( lagunes) et du nombre d'habitants .

→\* *Récapitulatif des délibérations* : n°s 42-2022 ;43-2022 ;44-2022 ;45-2022 ;46-2022 ;47-2022 ;47-2022 ;48-2022

→\* *Signatures des membres présents*:

Bernadette LETANOUX	
Yves RUELLAN	
Brigitte NICOLAS	
Roseline CAUGANT	
Patrice GINGAT	
Sophie BARILLE	
Stéphane PRULHIERE	
Sébastien SALIOU	
Fabien ALIX	
Armel DENIS	ABSENT
Betty CADOT	
Patricia CARET	
Carmen MAUDET	ABSENTE
Yannick DANIEL	
Nadège LESSIRARD	

Le maire,